

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

Chères Villersaises, chers Villersois,

Depuis le 30 octobre, nous revivons un confinement certes plus « souple » que celui de mars mais qui bouleverse tout de même notre quotidien.

Nous avons été contraints d'annuler ou de reporter nombre d'événements depuis la rentrée de septembre à cause de ce rebond épidémique. Je sais combien il en coûte pour vous de voir votre vie sociale ainsi limitée, tout comme il est pesant pour nous de remettre à plus tard l'ensemble de nos manifestations et rendez-vous conviviaux. Mais tout ceci a un sens : nous protéger, ainsi que nos proches, face à cette pandémie inédite.

Je remercie une nouvelle fois les Villersaises et les Villersois qui font preuve d'un sens des responsabilités exemplaire face à cette épreuve en respectant strictement les règles qui nous sont édictées.

Encore une fois, nous nous adaptons à la situation, en reprenant nos appels téléphoniques hebdomadaires envers nos aînés notamment. Plus que jamais, ils ont besoin d'écoute et de soutien.

Premiers touchés par la crise économique sans précédent qui frappe notre pays, les jeunes doivent être également soutenus à hauteur de la situation. C'est pourquoi, à notre échelle, les élus de la commune ont fait le choix d'augmenter l'allocation de rentrée scolaire aux lycéens et étudiants de 30 et de 90 euros respectivement. Les lycéens ont ainsi reçu 150 euros et les étudiants, 300 euros.

Nous sommes peut-être loin de palier à la perte d'un emploi pour un étudiant qui finance lui-même ses études, mais cette augmentation de l'allocation est un geste de solidarité envers la jeunesse villersoise.

2020 qui s'achève aura été une année difficile. À l'approche des fêtes de fin d'année, je fais le vœu que la nouvelle année qui s'ouvrira dans quelques semaines nous permette de reprendre le cours normal de nos vies.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, en ayant une pensée plus particulière pour tous ceux qui ont perdu un proche durant cette crise sanitaire.

Prenez soin de vous,
Fidèlement,
Gérard WEYN

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2020

Directeur de la publication :
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr



INSCRIVEZ-VOUS À L'ALERTE SMS DE VILLERS-SAINT-PAUL

Afin d'assurer une communication instantanée en cas d'événements exceptionnels et de renforcer la sûreté des Villersois, les élus avaient souhaité inscrire dans leur programme le développement d'une alerte SMS.

En cas de situation d'alerte (événement climatique, risque industriel) qui surviendrait sur le territoire, il vous est maintenant possible de recevoir directement un SMS vous indiquant les risques, les consignes à suivre ainsi que les meilleures façons de vous protéger. Vous profiterez également par ce canal, d'un rappel des dates importantes de la vie municipale.

Une seule chose à faire pour profiter de ce nouveau service : s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la ville ou par mail à communication@villers-saint-paul.fr en indiquant vos noms, prénoms, votre numéro de téléphone et adresse postale (avec la mention : j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour m'envoyer les alertes SMS de la commune de Villers-Saint-Paul).

ADHÉREZ À LA NOUVELLE MUTUELLE COMMUNALE



Élément fort du projet de l'équipe municipale, la création mutuelle communale a été adoptée par le Conseil municipal, le 9 novembre 2020, accréditant la Mutuelle « Just » qui est ainsi habilitée à proposer aux Villersois, au nom de la commune, des offres de « mutuelles santé » à compter du 1er janvier 2021.

Un seul objectif : vous apporter des garanties santé en adéquation avec votre situation à des coûts moindres par rapport à un contrat individuel classique.

Les garanties santé de la mutuelle communale ont été pensées pour faciliter l'accès aux soins de santé essentiels à tous les Villersois. Par ailleurs, les cotisations de cette offre de complémentaire santé ont été négociées avec vos élus afin de proposer à ceux qui ont déjà une mutuelle des tarifs avantageux au regard de la qualité des garanties proposées.

Les garanties santé de l'offre communale de la Mutuelle Just sont accessibles à tous. **L'adhésion se fait sans limite d'âge et ne requiert aucune condition de ressources, ni questionnaire médical.**

Grâce à votre carte de tiers payant, vous n'aurez besoin d'effectuer aucune avance d'argent. De plus, l'offre vous assure une couverture immédiate de vos frais de santé, sans aucun délai de carence, avec une résiliation auprès de votre mutuelle précédente prise en charge par Just.

Enfin, adhérer à la Mutuelle Just, c'est bénéficier **d'une assistance 24h/24 et 7j/7, d'un espace personnel et d'une application mobile entièrement dédiés à votre contrat.**

LES AVANTAGES

DE LA MUTUELLE COMMUNALE

En adhérant chez Just, vous bénéficiez d'avantages spécialement conçus pour vous

Gain en pouvoir d'achat

Les tarifs négociés par vos élus vous permettent d'économiser jusqu'à 300€/an sur un contrat individuel équivalent (en fonction de l'âge et de la garantie choisie)

Remboursement licences sportives

Un remboursement de vos licences sportives jusqu'à 40€/licence pour chaque membre adhérent de la famille.

Permanence dédiée

Mise en place des permanences dédiées pour une proximité renforcée avec les Villersois

Parrainez vos proches

La possibilité de parrainer vos proches pour profiter de cartes cadeaux et leur faire profiter d'une protection optimale

Accès aux centres partenaires

Un accès facilité à l'expertise de nos centres partenaires spécialisés dans l'optique, l'audition et le sport santé

MédecinDirect

Un service de téléconsultation médicale, par écrit, par téléphone ou vidéo, 24h/24 et 7j/7

Proxime & moi

Un service sur-mesure, des conseillers à votre disposition pour vous écouter et vous accompagner au quotidien

Accès au sport-santé

Un forfait de 500€ dédié au sport sur ordonnance, accessible à tous les adhérents qui s'en voit prescrit par leur médecin.

Contacts : ✉ contact@just.fr ☎ 03 27 28 98 98 🌐 just.fr

Retrouvez dans le magazine de janvier et très prochainement sur le site internet de la ville, le détail de toutes les garanties santé de la mutuelle communale destinée aux habitants de Villers-Saint-Paul